



Maîtrise Orientation affective

Resp. : Prof. Guido H.E. Gendolla

Tel : +41 (0)22 379 92 31

Guido.Gendolla@unige.ch

Secrétariat : Francesca Minniti

Tel.: + 41 (0)22 379 92 15

Francesca.Minniti@unige.ch

Genève, le 29.04.2021

Directives concernant le colloque de recherche

L'étudiant qui choisit de faire son mémoire dans l'orientation affective de la maîtrise universitaire en psychologie a l'obligation de participer aux colloques de recherche de l'orientation psychologie affective pendant la durée de son travail de recherche. L'étudiant présente les conceptualisations de sa recherche (problématique, théorie, hypothèses, méthodes, analyses statistiques prévues) dans le colloque M1, à la fin du deuxième semestre, en juin. A la fin du quatrième semestre (au plus tard, fin du sixième semestre), l'étudiant présente ses résultats après un bref rappel de la conceptualisation de son étude dans le colloque M2. Les deux colloques se déroulent en bloc dans un format « congrès » où chaque étudiant doit faire une présentation Powerpoint de 15 minutes, suivie par 15 minutes de discussion.

La première présentation dans le cadre du colloque M1 n'est pas validée par une note. La deuxième présentation au colloque M2 fait office de soutenance et sera notée par un jury (directeur de la recherche, un membre de son groupe et un membre d'une autre équipe de l'orientation affective).

Selon le règlement, chaque membre du jury doit être en possession d'un exemplaire du mémoire au moins trois semaines avant la date de la soutenance orale, et avoir donné la note minimale de 4 pour que la soutenance ait lieu. La version informatisée du mémoire devra être déposée sur « moodle » après la soutenance. Les notes seront validées pour autant que les corrections demandées par le directeur de recherche (si c'est le cas) aient été effectuées avant la date de reddition des notes (mercredi suivant la fin de la session d'examen en juin, dernier vendredi de la session d'examen en septembre).

Si le mémoire n'est pas accepté par le jury avant le colloque M2, la soutenance ne peut avoir lieu. Dans ce cas, une soutenance peut être organisée par le jury en dehors du colloque, mais l'étudiant est néanmoins obligé de faire une présentation dans le cadre du colloque M2.

Si une soutenance a lieu en dehors du colloque de recherche, les notes (mémoire + soutenance) doivent parvenir au secrétariat le mercredi qui suit la fin de la session d'examens et le dernier vendredi de la session d'examens en septembre. Les notes seront également validées à la session d'examens de septembre dans le cas où un mémoire a été accepté par le jury en juin et dont la soutenance a eu lieu lors du colloque, mais pour lequel la version finale n'a pu être livrée avant la fin de la session d'examen de juin.

L'étudiant qui obtient une note insuffisante au mémoire et/ou à la soutenance peut demander une réévaluation pour la session d'examens suivante. Toutefois, prenez note qu'un deuxième échec est éliminatoire.

La présentation des recherches des étudiants M1 aura lieu les mercredi 16 juin, jeudi 17 juin, vendredi 18 juin, et si nécessaire le samedi 19 juin 2021.

La soutenance des recherches des étudiants M2 aura lieu lors du colloque M2 les mercredi 8 septembre, vendredi 10 septembre et samedi 11 septembre 2021 pour les étudiants dont le travail de recherche est terminé et le mémoire prêt à être soutenu.

Les étudiants qui soutiennent leurs mémoires lors du colloque de juin seront libérés du colloque en septembre. Les horaires vous seront communiqués au plus tard deux semaines avant le colloque, mais nous vous demandons d'ores et déjà de réserver toutes les journées.

Il est important pour les étudiants en première année de la maîtrise de participer également au colloque M2 de la volée précédente afin d'être au courant des recherches effectuées dans l'orientation et aussi pour avoir des modèles pour leurs propres présentations. Bien entendu, les étudiants en deuxième année de maîtrise intéressés peuvent participer s'ils le souhaitent au colloque M1 de la volée suivante, mais ceci n'est pas obligatoire.

Le comité de programme